LES DEPLACEMENTS DANS LE BATIMENT

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	Dans le secteur du bâtiment, les salariés doivent se rendre quotidiennement sur des chantiers pour travailler. Ces derniers peuvent être situés plus ou moins loin de leur domicile. Pour ne pas les pénaliser financièrement, il est prévu un système d'indemnisation pour les petits et grands déplacements. Il vise à indemniser forfaitairement les salariés des frais supplémentaires engendrés par la fréquence de leurs déplacements.
PUBLIC	Tous Corps d'Etat
PRE-REQUIS	Aucun
EVALUATION	Questions/Réponses
METHODES	Diaporama, Echange d'expériences, support remis à chaque participant (Taux de satisfaction : 100% ; Taux de réussite : 100% ; Taux de d'abandon : 0% sur 26 stagiaires formés)
MOYENS SPECIFIQUES	Vidéoprojecteur, Temps d'échanges. Accueil Personne en situation d'handicap (PSH) et/ou Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) contactez l'ANOFAB pour valider l'accessibilité de la formation.
FORMATEUR(S)	Experte Juridique

PROGRAMME

Durée : 4 heure(s) sur 1 jour(s)

L'INDEMNISATION DES PETITS DEPLACEMENTS
- L'indemnié de repas
- L'indemnité de trajet
- L'indemnité de transport
- Les cas où les indemnités sont dues / pas dues…

L'ORGANISATION DES PETITS DEPLACEMENTS
- Le point de départ
- Les cinq zones
- Les trajets du matin / du soir
- Le cas des chauffeurs
- Le trajet et temps de travail effectif …
- Quid du principe souvent énoncé "1 trajet patron - 1 trajet salarié" ?

CAS PRATIQUES :
- Trajet domicile-chantier et chantier-domicile
- Trajet siège-chantier et chantier-siège …

LES GRANDS DEPLACEMENTS :
- Définition
- Indemnisation

(Date de mise à jour : 08/06/2026)